Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260518-2026_53-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MAI 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/53 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 12 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 18 mai à 18h30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Caroline LE BAYON, M. Stéphane LE BOULER, Mme Morgane GUERLAIS GOUAS, M. Bernard RAUD, Mme Anne LE GOFFE, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Michelle ROYER, M. Armand GRUIEC, M. Hervé LE ROUZIC, Mme Annie THOMAS, M. Jean-Pierre KERBART, M. Yann GEFFROY, M. Stéphane COUDERC, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, M. Dominique NAYEL, M. Yannick LE BRETON, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Hélène SERVE-CATELIN, Mme Virginie CATHELIN, M. Steven LE MOULLEC, Mme Valérie REDUREAU, M. Tugdual GAUTER, Mme Florence LE COGUIC et M. Stanislas BOUREAU

Était excusé : M. Patrick LEFRANC (Pouvoir donné à M. Fabrice ROBELET)

Secrétaire de séance : Mme Annie THOMAS

Rapporteurs : Caroline LE BAYON – Anne LE GOFFE

Les associations suivantes ont déposé des demandes de subventions exceptionnelles :

- L'AMIK BRECH pour la réalisation d'un projet artistique consistant en la réalisation de fresques extérieures à l'école de Kerstran. Le budget prévisionnel s'élève à 2 100€ sur lequel des subventions d'un montant total de 920€ ont été obtenues.
- AR REDADEG A DI DA DI pour l'achat d'un kilomètre lors du passage de la course le 14 mai 2026 en soutien à la langue bretonne pour un montant de 350€.

Après avoir étudié les différentes demandes de subventions exceptionnelles,

La commission Finances – Administration générale du 11 mai 2026 consultée,

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260518-2026_53-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE les subventions suivantes :

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	Montant attribué
AMIK BRECH	600€
AR REDADEG A DI DA DI	350€

29 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH MORBIHAN